



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

**DE LA SEANCE DU CONSEIL
GENERAL DU 19 MAI 2015**



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 19 MAI 2015

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par M. Christophe Zbinden pour le début de la séance.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices et aux auditeurs.

Le Président adresse ses souhaits de bienvenue à Mme Regula Buchs et Mme Nicole Rüttiman, représentantes de la presse.

Le Président excuse l'absence de Mme Josiane Berset, M. Samuel Fasel, M. Pascal Marchon du groupe PS, M. Didier Quiot, M. Pierre-Emanuele Bapst du groupe UDC.

Le Président adresse, au nom du Conseil général, ses sincères condoléances à Mme Josiane Berset et à sa famille pour le décès de sa maman.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Véronique Christan, secrétaire, que 25 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour.

Le Président rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée, par pli personnel avec le message relatif à l'ordre du jour, 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le flash d'information de mai 2015, distribué à tous les ménages et sur le site internet.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

M. Stohr relève que certains conseillers n'ont pas reçu la convocation par email et demande de vérifier que ceux-ci arrivent correctement.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance seront enregistrés et leur demande de remettre à la secrétaire les interventions écrites qu'ils développeront au cours de la séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

1. Procès-verbal

1.1 Procès-verbal du 2 décembre 2014

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 2 décembre 2014 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation de la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et soumet le procès-verbal au vote.

Au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 2 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations du bureau du Conseil général

Le Président souhaite la bienvenue à Mme Muriel Frésard qui a été assermentée par le Préfet le 11 février 2015. Mme Frésard remplace M. Jean-Marc Waeber. Le Président remercie Mme Frésard d'avoir accepté cette tâche.

Prochaine législature :

- Le délai de dépôt des listes est fixé au 28 septembre 2015, à 12h00.
- Les élections auront lieu le 8 novembre 2015 et le deuxième tour le 29 novembre 2015.
- L'assermentation du Conseil communal est fixée au 19 novembre 2015, à 18h30.
- L'assermentation du Conseil général est fixée au 1^{er} décembre 2015, à 18h30.

Informations du Conseil communal

Le Président donne la parole au Conseil communal pour informer les membres du Conseil général sur différents objets.

PERSONNEL COMMUNAL

M. Jean-Bernard Schenevey, Syndic, souhaite la bienvenue et présente M. Laurent Wolfer engagé en tant que secrétaire communal dès le 1^{er} août 2015. Il remplace Mme Fabienne Aeby qui a quitté sa fonction à fin avril 2015.

M. Wolfer est actuellement fondé de pouvoir à l'Office du Livre à Corminboeuf. Il a une première formation de dessinateur en génie civil qu'il a complétée avec un apprentissage de libraire. De 2001 à 2006, en cours d'emploi, il a acquis de nouvelles compétences avec une formation interentreprises de gestion de personnes (société Adhemis de Genève), un CAS en gestion de projet à la HEG de Fribourg, un cours de formateurs en entreprise auprès de la conférence suisse des offices de la formation professionnelle et un CAS en gestion d'entreprise à la HEG de Fribourg.

M. Schenevey profite de l'occasion pour remercier Mme Christan qui assure l'intérim de secrétaire communale.

INITIATIVE « LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT SCOLAIRE, UNE URGENCE POUR NOS ENFANTS ! »

M. Schenevey informe le Conseil général que, concernant la publication qui a été faite sur la Feuille Officielle du 24 avril 2015, le PDC s'est exprimé en relevant « qu'une telle publication est trompeuse et induit fortement en erreur ». En effet, c'est pour cette raison que l'annonce a été complétée et à nouveau publiée.

ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

Etant donné que l'enquête administrative est définitivement terminée, le volet financier est lui aussi clôt. M. Schenevey informe les membres du Conseil général que les honoraires de la défense, Maître Morel, ont coûté à la commune CHF 20'900.- et CHF 5'300.- d'indemnités ont été payées par le canton.

REPONSE A LA PROPOSITION 34 DU 23.09.2013 DE M. FREDERIC BRULHART, PDC FUTURO, CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE BELFAUX

M. François Gendre, responsable de la promotion économique, donne les informations suivantes par rapport au développement économique de la commune :

1. Le Conseil communal veille à ce que le développement du village se fasse de façon harmonieuse dans le respect de son PAL, celui-ci est en révision et son approbation est soumise aux règles imposées par la LAT.
2. La marge de manœuvre est faible du fait du manque de terrain à bâtir ainsi que de la non maîtrise de celui-ci.
3. Le Conseil communal ne souhaite pas voir s'installer sur son territoire des industries du genre de celle de la Boxal, d'un centre de logistique ou de distribution qui utilise beaucoup de terrain et génère un important trafic. A relever que ce genre d'activité n'offre pas beaucoup de places de travail.
4. Le Conseil communal, dans la mesure des possibilités offertes par une éventuelle acquisition de terrain, souhaite voir se développer sur son territoire des activités liées à l'artisanat et aux services pouvant apporter une haute valeur ajoutée.
5. Le Conseil communal est conscient du peu d'opportunité d'intervention de la Commission économique de Belfaux. Ceci vient du fait que la promotion économique est confiée à l'Agglo. Toutes les communes y sont représentées par leur Syndic.

VALTRALOC, CENTRE DU VILLAGE, GIRATOIRE COOP

M. Litzistorf informe le Conseil général que, lors de la séance du 4 mai 2015, le chef du projet Valtraloc a informé le Conseil communal que le dossier était à l'enquête préalable. Cependant, celui-ci confirme que le projet va subir quelques modifications de détails. L'arrêt du bus devant la laiterie, sur la voie descendante, va être déplacé sur la parcelle libre entre la laiterie et Mesdames Duc, ceci étant donné que l'emprise devant la laiterie ne correspond pas aux normes d'accès pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite. Une étude est en cours afin de trouver une solution pour une sortie sur la route cantonale.

SUR LE RU, AMENAGEMENT DEFINITIF DE LA ZONE 30 km/h

M. Litzistorf informe le Conseil général que cet aménagement touche à sa fin. Tous les marquages de la zone et des places de parc ont été refaits.

Un rapport de police concernant le respect de la vitesse a été remis à la commune :

En date du 4 juin 2014 de 06h20 à 08h05, 218 véhicules ont été contrôlés ; 11 infractions ont été relevées, soit 5 %.

En date du 16 juin 2014 de 06h35 à 08h10, 212 véhicules ont été contrôlés ; 6 infractions ont été relevées, soit 2,83 %.

Au total, 430 véhicules ont été contrôlés et 17 infractions ont été relevées, soit 3,95 %.

Seules des amendes d'ordre ont été remises et aucune dénonciation n'a été faite.

ROUTE DE DELESTAGE DE LA SONNAZ

Une signalisation a été installée il y a quelque temps déjà. Une entreprise a été mandatée pour effectuer les travaux afin d'évacuer les eaux de surface qui forment un petit lac. Un

passage sous la route sera réalisé. Le site étant très humide, l'entreprise n'a pas été en mesure de les effectuer. Une nouvelle entreprise a été mandatée et ces travaux devraient débuter tout prochainement.

RENOVATION DE LA GARE TPF, RTE DE FRIBOURG

M. Litzistorf informe le Conseil général que le passage à niveau sera fermé du 20 juillet 2015 au 5 août 2015, une réfection totale sera effectuée.

La gare sera également fermée du 3 juillet 2015 au 21 août 2015.

Une information sera confirmée par les TPF avec des détails et un service de bus sera organisé.

EN VERDAU, LES VUARINES

M. Litzistorf informe le Conseil général que l'entreprise Frigaz va mettre à l'enquête l'extension de son réseau de gaz pour le début de l'année 2016. Etant donné que les quartiers en question ne sont pas équipés d'un réseau en séparatif, la commune va profiter de ce chantier pour se mettre en conformité.

CREATION DE LA COMMISSION « SENIORS PLUS »

Mme Ajilian informe le Conseil général que la création de la commission est reportée étant donné que la nouvelle loi sur les Séniors Plus n'entrera pas en vigueur avant 2019.

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE, PROJET PILOTE D'OUVERTURE DURANT LES VACANCES

Mme Ajilian informe le Conseil général que l'AES a été ouvert durant les vacances de printemps. Quelques enfants ont fréquenté l'accueil durant cette période. L'essai va se poursuivre durant les vacances d'été. L'AES sera ouvert une semaine en juillet et une semaine en août. Des informations plus précises seront directement distribuées aux parents des élèves de l'école de Belfaux.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ETUDE DE FUSION DES CERCLES SCOLAIRES BELFAUX/LA SONNAZ

M. Lüthi informe le Conseil général que la séance constitutive du groupe de travail aura lieu le 27 mai 2015.

COMMISSION CULTURELLE ET D'ANIMATION : SOIREE THEATRALE

M. Lüthi informe le Conseil général que la commission culturelle et d'animation organise une soirée théâtrale le samedi 23 mai, à 20h00. La troupe des Remparts présentera son spectacle intitulé « Pardonnez-nous ». M. Lüthi aurait besoin de deux personnes pour l'accueil aux caisses entre 19h00 et 20h00. Il relève que la commission culturelle manque de personnes et lance un appel pour la prochaine législature.

COMMISSION D'ENVIRONNEMENT : JOURNEE VIDE-GRENIER

M. Maître informe le Conseil général qu'une journée vide-grenier aura lieu le 30 mai, de 10h30 à 15h30, à la déchetterie de Belfaux.

M. le Président clôt la discussion.

3. Election de la présidente ou du président pour l'année 2015

M. le Président rappelle que selon le règlement du Conseil général, la période de présidence est fixée entre le 1^{er} mai et le 30 avril. Selon un tournus adopté par les groupes en début de législature 2011-2016, la candidate ou le candidat à la présidence du Conseil général est présentée par le groupe PS et Ouvertures.

Dès lors, il donne la parole à Mme Christiane Bapst pour la présentation du candidat :

« Le groupe PS et Ouvertures a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Dominique Schaller, pour la présidence du Conseil général 2015.

M. Schaller est âgé de 44 ans, il est marié et père de sept enfants, quatre filles et trois garçons, âgés entre 20 et 5 ans. Originaire de Corban, dans le canton du Jura, il est domicilié dans le canton de Fribourg depuis 1995, et citoyen de Belfaux depuis 13 ans.

Sur le plan professionnel, M. Dominique Schaller s'est formé à l'Ecole polytechnique fédérale de Zürich, où il a terminé une formation d'ingénieur forestier. Il travaille actuellement au service cantonal des forêts et de la faune, où il est responsable du 5^{ème} arrondissement qui regroupe les districts de la Broye et du Lac.

Il occupe ses loisirs avec sa famille et apprécie beaucoup le contact avec la nature. Il est par ailleurs membre du comité du chœur d'enfants de Chanteclair.

Il est membre du Conseil général de notre commune depuis 2006, et également membre de la commission financière. Il a présidé la commission chargée de la révision du règlement du Conseil général et a été membre du bureau.

Dans chacun de ces groupes de travail, il a fait preuve de grandes capacités d'écoute et de médiation. Grâce à ses qualités et à l'expérience acquise, nous sommes certains que Monsieur Dominique Schaller fera un excellent président du Conseil général de Belfaux.

Au nom du groupe PS et Ouvertures, nous avons le plaisir d'annoncer sa candidature et vous demandons de la soutenir, pour la présidence du Conseil général en 2015. »

M. le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'est présentée pour l'élection de la présidente ou du président du Conseil général. Le Président clôt la discussion générale et signale aux membres du législatif que, conformément à l'article 15 du règlement du Conseil général, l'élection du président doit se dérouler au scrutin de liste.

Dès lors, il demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Le résultat du scrutin de liste est le suivant :

Bulletins distribués	25
Bulletins rentrés	25
Bulletins blancs	2
Bulletin épars	1
Bulletins valables	25
Majorité absolue	13

M. Dominique Schaller obtient 22 voix et est élu Président du Conseil général pour l'année 2015.

Avant de laisser sa place au nouveau président, M. Zbinden prend la parole :

« Mon année de présidence au Conseil général de ma commune arrive gentiment à son terme. En effet, cette soirée va mettre une fin à mon mandat et me permettre de céder la place du perchoir à mon successeur!

Mais avant de lui passer le témoin, je tiens tout particulièrement à exprimer l'énorme plaisir que j'ai eu à assumer la présidence de ces séances, à en diriger les débats, qui furent à maintes reprises des plus intéressants et riches d'échanges.

Le point crucial de cette année de présidence, la cerise sur le gâteau, a été pour moi la concrétisation de la fusion de notre commune avec la commune d'Autafond. Autafond a toujours fait partie intégrante de la commune de Belfaux. Les habitants d'Autafond étaient aussi les habitants de Belfaux, cela allait de soi! C'est pourquoi, avoir été un témoin privilégié de ce mariage officiel, reste pour moi une immense fierté. La manifestation mise en place par les 2 conseils communaux réunis, pour permettre à toute la population de passer un moment ensemble, afin de fêter convivialement cette fusion, a été une réussite totale. Réunis autour d'un repas, nous avons pu surprendre des gens de tous âges, des anciens de Belfaux et d'Autafond, des nouveaux habitants venant de s'établir chez nous, des visages pleins de joie et de sourires..., apprécier et applaudir discours, prestations de la fanfare La Lyre et intermèdes musicaux du Choeur mixte. Sans oublier la présentation officielle et la bénédiction des nouvelles armoiries. Une fête magnifique où l'on a ressenti très fort que Belfaux-Autafond avait une âme. Et comme le dit si bien l'adage, les absents ont vraiment eu tort.....

*Dans ce même esprit de "fête au village", je vous invite très fort à participer à la manifestation **Belfaux-Belfête de la musique** qui aura lieu les 19-20 et 21 juin prochains et qui réunira à nouveau toutes les sociétés, commerçants et autres artisans de Belfaux, les enfants des écoles et tous ceux qui apprennent le B A BA de la musique dans les 3 institutions dédiées à la musique que la commune a la chance d'abriter. Et bien d'autres découvertes encore avec le village des métiers par exemple. Je ne vous en dis pas plus : venez, découvrez, participez....*

Avant de quitter le perchoir, il me plaît de rappeler que lors d'une élection pour un conseil communal ou un conseil général, il y a des gens, comme vous tous ici présents ce soir, qui acceptent en toute liberté de s'engager et de mettre du temps à disposition de leur commune, pour le bien de celle-ci, pour contribuer à son essor et à son développement. Mesdames et Messieurs, membres du Conseil communal et du Conseil général, je tiens à vous féliciter pour votre engagement et vos prises de décision pendant cette législature. Alors que nous arrivons au terme de celle-ci et que cet automne nous fera vivre de nouvelles élections, je vous invite très sincèrement à être nombreux à poursuivre votre mandat au sein de notre commune. Celle-ci a grandement besoin de personnes qui acceptent de s'investir en apportant leur savoir, de personnes qui se posent les bonnes questions en relation avec son avenir et qui contribuent par leur détermination à assumer les bons choix et les bonnes décisions.

Il me reste à féliciter Dominique pour son élection et à lui souhaiter tout le meilleur pour cette année de présidence.

Je vous souhaite une bonne suite de séance et une bonne soirée. »

M. Zbinden cède sa place à M. Schaller qui prend la parole en remerciant le Président sortant pour son engagement. Un présent lui est remis de la part de la commune.

Le mot du nouveau Président :

« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Monsieur le Syndic, Monsieur le Vice-syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Mesdames les Représentantes de la presse, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, un tout grand merci à mes collègues du Conseil général pour la confiance qu'ils me témoignent par cette élection. Je vais faire tout mon possible pour assurer au mieux la tâche que vous m'avez confiée ce soir.

Ce mandat de président du Conseil général de Belfaux sera quelque peu écourté par les votations anticipées de cet automne, pour lesquelles je me réjouis, mais qui m'invitent à adapter la longueur de mon discours en conséquence. Je me limiterai donc à trois mots:

*Merci,
Service et
Liberté*

Merci tout d'abord, chers collègues du Conseil général, non pas de m'avoir élu, mais plutôt merci de votre engagement, pour le temps donné pour la chose publique, pour les autres. Vous êtes ici ce soir à notre séance, ayant laissé derrière vous vos activités privées, vos hobbies, votre famille. Merci donc pour ce temps donné. Merci à vos familles !

Service ensuite, afin de ne pas oublier que nous avons été élus au service de la communauté, au service du bien public. Dans notre culture et notre société, la liberté individuelle est de plus en plus érigée comme une valeur fondamentale à laquelle tous les autres doivent se soumettre. S'engager en politique, c'est aller contre cette tendance, pour défendre et remettre le bien public au centre.

Liberté enfin, dans notre pays où nous avons la chance de pouvoir nous exprimer librement, ce qui n'est de loin pas le cas dans de nombreux autres pays, il est important de préserver notre liberté de pensée et d'expression, dans toutes nos institutions, dans le respect des avis contraires, sans jugement.

Je vous souhaite, je nous souhaite de fructueux échanges, dans le respect de chacun. »

4. Election de la vice-présidente ou du président pour l'année 2015

A partir de ce point de l'ordre du jour, les débats sont dirigés par M. Dominique Schaller, nouveau Président.

Le Président signale aux membres du Conseil général que, selon le tournoi adopté en début de législature, le candidat à la vice-présidence du Conseil général pour 2015 doit être présenté par le groupe Arc-en-ciel et invite la responsable de ce groupe à proposer une candidature pour l'élection à cette fonction.

Au nom du groupe Arc-en-ciel, Mme Barbara Dousse présente la candidature de M. Jean-Paul Meyer à la fonction de vice-président du Conseil général pour l'année 2015.

« Jean-Paul Meyer habite Belfaux depuis plus de 40 ans et il est bien connu de tous. Il s'est beaucoup investi pendant ces années en siégeant dans différentes commissions communales et en participant dans des sociétés sportives. Tous ceux qui le connaissent savent qu'il assumera cette tâche avec compétence, sérieux et dans la plus stricte impartialité. Le groupe remercie les membres du Conseil général de faire confiance au candidat présenté. »

Comme aucune autre candidature n'est présentée pour l'élection de la vice-présidente ou du vice-président du Conseil général, le Président clôt la discussion générale et signale aux membres du législatif que, conformément à l'article 15 du règlement du Conseil général, l'élection du vice-président doit se dérouler au scrutin de liste.

Dès lors, il demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Le résultat du scrutin de liste est le suivant :

Bulletins distribués	25
Bulletins rentrés	25
Bulletins blancs	2
Bulletin épars	
Bulletins valables	25
Majorité absolue	13

M. Jean-Paul Meyer obtient 23 voix et est élu vice-président du Conseil général pour l'année 2015. Il rejoint l'estrade.

5. Unité de gestion forestière "Projet Forêts-Sarine" (message no 13)

5.1 Présentation des statuts et limite d'endettement

M. Christian Maître informe le Conseil général qu'il a invité M. Bertrand Zamofing, gestionnaire forestier de la corporation forestière de la Sonnaz, qui fera la présentation du « projet d'unité de gestion forestière dans le district de la Sarine »

M. Zamofing prend la parole pour la présentation du projet « Fusion Forêts-Sarine » :

Le point de départ du projet :

Il y a eu, à partir de 2010, des demandes de rapprochement, de collaboration entre les différentes unités de gestion forestières du district de la Sarine. Quelques corporations se sont rapprochées, certaines ont signé des contrats de collaboration pour une machine, pour de l'échange de bois, pour de la vente ou de l'achat de bois. Tous ces contrats sont des entraves et des surplus de travail au niveau de l'administration. Ces fusions et ces volontés de collaborer ont amené à la création d'un groupe de travail en 2012 qui avait pour but de constituer une unité de gestion au niveau du district de la Sarine.

Les éléments déclencheurs :

Dans le district de la Sarine, il y a un développement important du bois énergie. Pour exemple, la chaufferie de Belcad à Belfaux. La corporation de la Sonnaz a signé un contrat de collaboration de fourniture de bois énergie avec la Bourgeoisie de Fribourg. Au niveau de la forêt, la situation économique est assez difficile. Il est nécessaire de trouver des synergies afin d'améliorer cet état de fait. Il est également important de former les jeunes. Dès lors, les apprentis de première année pourront exercer leur activité dans un centre de formation. Dès la deuxième année, ils seront redistribués dans les différentes équipes forestières en place.

Périmètre du projet « Forêt-Sarine » :

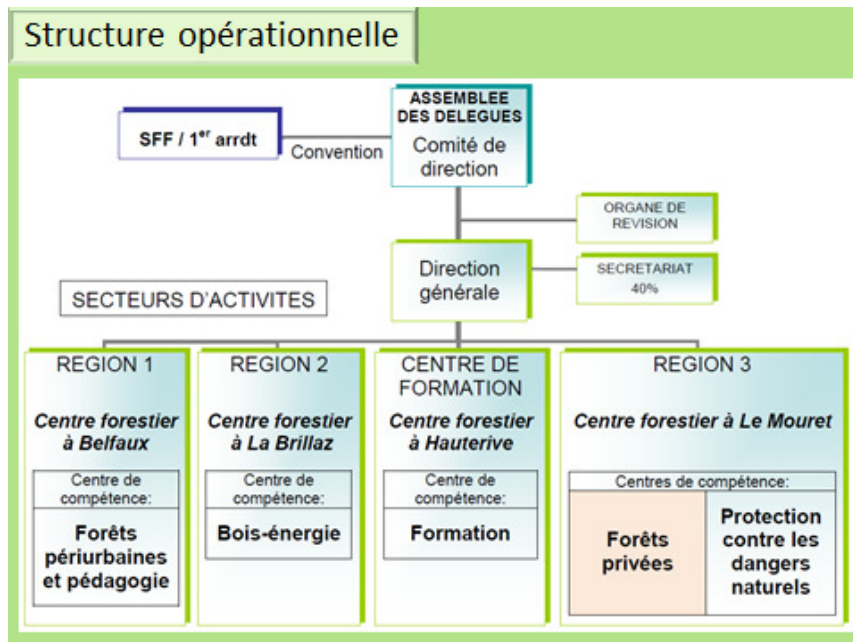
Une projection de cette unité de gestion « Forêts-Sarine » : au niveau géographique, Belfaux se situe au Nord et l'unité partirait à l'extrême Nord de Grolley, Belfaux la Sonnaz pour arriver au Sud sur la commune du Mouret. Sur la carte, on peut constater qu'il manque des communes. Le groupe de travail a soumis son projet aux différentes unités de gestion qui ont eu à se prononcer sur leur volonté d'adhérer au projet. On constate qu'il manque Fribourg, dont la Bourgeoisie de Fribourg. Fribourg a une structure forestière qui comprend non seulement de la forêt, mais des bâtiments, des infrastructures et des alpages. Leurs équipes forestières travaillent également à l'entretien des bâtiments et des alpages. Selon la Bourgeoisie, celle-ci était difficilement intégrable dans la nouvelle unité forestière.

Les communes du Sud du district, Farvagny, Rossens, le Glèbe, Vuisternens, l'unité de gestion Gibloux-Nord, ne souhaitent, pour l'instant, pas adhérer à ce projet étant donné que leurs comptes sont équilibrés. Ceci est dû au fait que, dans ces communes, il y a beaucoup d'épicéas. Elles ont également beaucoup investi au niveau des infrastructures et ont une bonne capacité d'exploitation.

Les caractéristiques de la nouvelle unité de gestion :

La surface forestière est de 2'575 ha de forêts publiques et de 1'400 ha de forêts appartenant à des privés. La possibilité de coupe annuelle de bois est de 23'000 m³ en forêts publiques et 10'000 m³ (environ) en forêts privées. A relever qu'un propriétaire privé n'a aucune obligation d'exploiter sa forêt. A l'intérieur de cette nouvelle unité de gestion est prévue la création de 3 régions forestières et d'une forêt d'enseignement.

La structure opérationnelle (image 6)



L'organe faîtière est l'Assemblée des délégués.

La direction générale sera assumée par un forestier.

Tous les centres forestiers existent actuellement. Le groupe de travail a décidé de les garder afin d'avoir une bonne représentativité régionale.

A relever que le personnel forestier a été étroitement impliqué à l'élaboration de cette nouvelle unité de gestion.

Les objectifs :

Optimaliser la production de bois-énergie.

Supprimer les contrats existants de collaboration et de rachat de bois afin d'avoir une meilleure répartition et exploitation pour approvisionner les centrales au plus proche.

L'augmentation des exploitations en forêts privées qui dépendraient du centre de compétence du Mouret. Un garde forestier s'occupera plus précisément du démarchage des propriétaires privés.

L'offre de bois sera plus ciblée. En regroupant l'exploitation, il y aura une offre plus large. Un certain flux et volume pourra dès lors être assuré.

Une amélioration du compte de fonctionnement et de la capacité d'investissement.

Un maintien d'une présence locale via les équipes forestières réparties sur les quatre centres forestiers.

La structure de formation optimale pour les apprentis avec le centre de formation situé sur la commune d'Hauterive.

Une simplification au niveau de la direction d'entreprise et de l'administration générale est également mise en place. Actuellement, chaque entité a sa secrétaire-comptable pour un taux d'occupation de 10%.

Une spécialisation du personnel : un forestier sera responsable du conseil aux propriétaires forestiers privés, un forestier sera spécialisé au niveau du développement bois-énergie, au niveau de la vente des bois, un forestier assumera la direction générale en parallèle avec le centre de formation, un autre forestier s'occupera plus particulièrement des forêts périurbaines et de toutes les fonctions didactiques auprès des classes d'école, etc...

Une collaboration et coordination intensifiées entre les équipes et avec le secteur privé. Le groupe de travail a rencontré l'association romande des entrepreneurs forestiers pour les informer des objectifs de la future entreprise. Ils seraient naturellement intégrés dans le processus.

Une efficience d'utilisation du parc de machines. Chaque unité de gestion a son propre parc de machines. Il pourra y avoir des synergies intéressantes en évitant toute refacturation entre les différentes entités forestières actuelles.

Les chiffres

Comptes 2013 et projection 2019		
	Compilation des comptes 2013 des unités de gestion	Projection Forêts-Sarine 2019
Perte à l'hectare (frs)	-226	-126

Les effets de la nouvelle organisation permettront de
de diminuer le déficit de fr. 100.-/ha

Actuellement, en compilant les comptes des 5 unités de gestion qui ont décidé de se diriger vers le projet « Forêts-Sarine », la perte à l'hectare s'élève à CHF 226.-.

En 2019, la progression budgétaire prévoit une perte de CHF 126.-. A relever que cette différence est due au développement du bois énergie qui amène une grosse plus-value pour les propriétaires forestiers, au regroupement au niveau administratif, aux ventes de bois optimisées et à l'efficience du parc machines.

La clef de répartition

La clef de répartition prend en compte la surface forestière (50%), la population (25%) et l'indice du potentiel fiscal (25%). Elle tient compte des grandes disparités qu'il y a entre le sud et le nord du district, entre les forêts périurbaines et les forêts moins fréquentées.

Ceci constitue la clé de répartition pour les futurs coûts et bénéfices de l'entreprise.

Conclusion :

La nouvelle structure offre plus de souplesse et un meilleur fonctionnement.

La taille optimale atteinte permet de faire face aux nombreux défis futurs, comme l'approvisionnement en bois énergie, les éventuelles futures fusions politiques, une unité de gestion plus grande simplifierait la gestion de crise (pour exemple : Lothar en 1999).

L'intégration et l'exploitation de la forêt privée sont encouragées. Actuellement, il se passe peu de travaux dans ces forêts. Si les centrales de chauffe se développent, le bois des propriétaires privés pourra également être intégré.

Echéancier :

Si les communes acceptent ce projet, une assemblée de constitution aura lieu dans le courant de l'été 2015. Les préparatifs pour la création de l'entreprise se dérouleront en automne 2015 et le démarrage de l'entreprise aura lieu au 1^{er} janvier 2016.

M. Le Président remercie M. Zamofing pour son exposé et demande à l'assemblée s'il y a des questions au sujet du projet fusion « Forêts-Sarine ».

Etant donné que Belfaux a fusionné avec Autafond, M. Nydegger demande si la nouvelle clef de répartition a déjà été calculée.

M. Zamofing lui répond que le patrimoine forestier d'Autafond va être ajouté au patrimoine forestier de Belfaux, les habitants et un nouvel IPF va être calculé et fera partie de cette nouvelle clef de répartition.

Mme Felder demande si le projet fusion « Forêts-Sarine » prévoit de promouvoir des objectifs écologiques.

M. Zamofing lui répond qu'un concept a été mis en place au niveau fédéral. Les cantons sont chargés de l'appliquer. Si le projet « Forêts-Sarine » devait se réaliser, en tant que propriétaires forestiers, les communes ont une carte à jouer au niveau de l'écologie, en tant que fournisseurs d'énergie renouvelable. Les fonctions d'accueil et didactiques seront développées.

M. Meyer revient sur la clef de répartition qui prévoit trois critères soit la surface forestière, la population et l'indice IPF. Dans la clef de répartition, on constate qu'environ 40 % du tout est assumé par l'Etat. Est-ce qu'il n'aurait pas été judicieux de mettre également un article ou une exception concernant l'Etat.

M. Zamofing lui répond que concernant la clé de répartition, l'Etat est partenaire par sa surface forestière. Afin que la clef de répartition ne soit pas un obstacle à la création de « Forêts-Sarine », l'Etat a décidé de passer à un taux d'IPF fictif à 110%.

M. Schaller demande s'il y a d'autres questions. Etant donné que ce n'est pas le cas, il passe la parole à la commission financière dont le porte-parole est M. Stohr :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, chers collègues du conseil général, Mesdames, Messieurs, la commission financière rend le Conseil général attentif au fait que l'adoption des statuts de la corporation « Forêts-Sarine » implique une limite d'endettement de la commune dont le montant maximum est fixé à CHF 40'271.00 selon la clef de répartition.

La commission financière propose au Conseil général d'adopter la limite d'endettement pour le projet « Forêts-Sarine ».

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Jean-Marc Bertschy, secrétaire. »

M. Schaller remercie M. Stohr et clôt la discussion générale.

5.2 Adoption des statuts et limite d'endettement

(documents en consultation sur le site www.belfaux.ch)

Dans un souci de gain de temps et s'il n'y a pas d'opposition, M. le Président propose d'adopter les statuts et la limite d'endettement en même temps, sans passer chaque article des statuts en revue. Il n'y a pas d'opposition à cette proposition.

Avant de passer au vote, M. Nydegger demande la parole et relève le problème avec la limite d'endettement étant donné que la clef de répartition n'est pas connue aujourd'hui.

M. Zamofing lui répond que la nouvelle clef de répartition sera l'association des deux communes Belfaux/Autafond.

M. le Président rappelle que le Conseil général doit prendre position sur la limite d'endettement de Belfaux. Autafond doit se prononcer également et au 1^{er} janvier 2016, un calcul qui, pour l'instant, n'est pas encore connu, devra être établi.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions. Etant donné que ce n'est pas le cas, il passe au vote de l'adoption des statuts et limite d'endettement en demandant aux conseillers généraux de se prononcer par mains levées.

Les statuts et la limite d'endettement sont approuvés à l'unanimité.

M. le Président remercie M. Zamofing.

6. Dérégulation de l'immeuble art. 482, Route du Châno (message no 10)

M. le Président demande si le conseiller communal responsable a encore quelques précisions à donner.

Comme ce n'est pas le cas, M. le Président ouvre la discussion générale concernant cet objet.

M. Roland Schmutz, pour le groupe Arc-en-Ciel, prend la parole :

« Le Mouvement Arc-en-Ciel est favorable à la reprise par la commune de ce tronçon de route de 339 m2 car cette route correspond aux critères du « règlement sur la participation financière des propriétaires fonciers à l'aménagement des routes et ouvrages annexes », adopté par le Conseil général le 8 avril 2003.

La reprise de ce tronçon de route ne signifie pas que tous les « biens sans maître », spécialement les routes abandonnées par leur propriétaire pour leur éviter des frais d'entretien ou de rénovation, doivent être repris par la commune. Le règlement communal précité mentionne bien que le transfert de routes privées au domaine public est lié à certaines exigences techniques.

La reprise de cet article 482 ne signifie par conséquent pas qu'il s'agit d'un précédent et que toutes les routes abandonnées par leurs propriétaires seront reprises sans autre par la commune. »

M. Frédéric Brulhart, pour le groupe PDC-Futuro, prend la parole :

« Sous l'article 28 du règlement des routes est mentionné que le Conseil général peut décider de la reprise d'une route pour autant que les exigences techniques au sens de l'article 25 aient été respectées. Si ce point semble clair, qu'en est-il de l'état de cette parcelle ?

En effet, actuellement celle-ci sert de « giratoire » qu'empruntent certains usagers quittant les commerces nouvellement installés à la rte de La Rosière et qui désirent se rendre en direction de Fribourg. Aux heures de pointe, c'est un parcours du combattant qu'il faut entreprendre pour pouvoir traverser la chaussée.

Suite aux explications que M. Litzistorf nous a données, nous ne sommes pas prêts de voir se construire le giratoire de la route d'Autafond. Tout laisse à croire donc que la parcelle qui nous intéresse serve encore un certain temps de place de rebroussement et, par conséquent, risque de se détériorer.

Ne serait-il pas judicieux de revoir cette situation et la reprise par la commune de Belfaux de cet article lors de la planification de la prochaine étape de notre Valtraloc ? »

M. Schenevey relève qu'il comprend bien ces préoccupations. Cependant, ce dossier est en cours de discussion avec le canton depuis de nombreuses années. Dès lors, il invite le Conseil général à accepter cette proposition.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion générale et soumet la déréluction de l'immeuble art. 482, Route du Châno au vote du Conseil général.

La déréluction de l'immeuble art. 482, Route du Châno est acceptée avec 22 oui et 3 non.

7. Déchetterie communale

(message no 11)

Approbation du décompte définitif de l'agrandissement

M. le Président demande si le conseiller communal responsable a encore quelques précisions à donner.

Comme ce n'est pas le cas, M. le Président donne la parole à M. Stohr pour la commission financière :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, chers collègues du Conseil général, Mesdames, Messieurs,

Décompte final, transformation, agrandissement de la déchetterie, compte 72.501.0 et 72.506.0

La commission financière constate avec satisfaction que le décompte final de la transformation de la déchetterie présente un solde positif de CHF 29'246,90 sur un crédit total voté de CHF 255'000.-. La commission financière salue les diverses mesures décidées en cours de chantier, lesquelles ont permis d'obtenir ce bon résultat, en dépit du fait que le montant prévu pour le véhicule type « valet de ferme » ait été dépassé de plus de 12%. La commission financière propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président, et Jean-Marc Bertschy, secrétaire. »

M. le Président remercie M. Stohr et ouvre la discussion générale d'entrée en matière concernant l'approbation de ce décompte.

M. Nydegger demande des informations sur la gestion globale du projet. Il constate que le projet, qui a été soumis lors de la votation du budget, ne correspond plus à la version finale du projet.

M. Maître explique que le projet réalisé correspond exactement à celui qui avait été présenté au moment de la votation du budget. Cependant, M. Pierre-Alain Spicher, ingénieur, est décédé. L'ingénieur qui l'a remplacé M. Jeanneret, a utilisé une technique de construction différente. Celle-ci a dès lors permis une économie de CHF 29'246,90.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et soumet l'approbation du décompte définitif de l'agrandissement de la déchetterie au vote du Conseil général.

Le décompte définitif est approuvé à l'unanimité.

8. Immeuble de l'administration communale

(message no 12)

Approbation du décompte définitif de la transformation

M. le Président donne la parole à Mme Rose-Marie Probst, conseillère communale, qui explique que les transformations qui ont dû être faites et qui n'avaient pas été présentées dans le budget ont été listées et ont toujours fait l'objet d'une décision du Conseil communal. Au sujet de l'informatique, l'investissement avait été présenté dans le message. L'installation du programme de la GED et d'Expert-Meeting n'avait pas été évaluée correctement.

M. le Président donne la parole à la commission financière, M. Stohr :

« Décompte final « Transformation du bâtiment Raiffeisen » (compte 942.503.2)

La commission financière a pris acte du fait que la transformation du bâtiment Raiffeisen a finalement coûté CHF 248'999.75, soit CHF 48'999.75 de plus que le crédit total voté de CHF 200'000.00, ce qui représente un dépassement de budget de 24.5%.

La commission financière aurait toutefois souhaité un crédit spécifique pour l'informatique étant donné que les surcoûts ayant contribué au dépassement de budget mentionnés dans le message ne relèvent pas directement d'une transformation du bâtiment.

La commission financière invite également le Conseil communal à établir des devis plus précis pour de futurs investissements.

La commission financière propose au Conseil général de voter le crédit complémentaire de CHF 49'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif, et d'accepter ce décompte final.

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président, et Jean-Marc Bertschy, secrétaire. »

M. le Président remercie M. Stohr et ouvre la discussion générale d'entrée en matière concernant l'approbation de ce décompte définitif.

M. le Président donne la parole à M. Christophe Thode :

« M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous livre ici l'opinion d'un citoyen qui fut directement concerné par cette transformation.

De prime abord, on peut s'étonner de ce dépassement.

Or, il indique une gestion proactive, intelligente, dynamique, afin de faire face à divers imprévus, dans l'intention de rendre opérationnels tous ces locaux, non seulement pour l'administration communale, mais aussi pour notre corps enseignant et nos élèves.

Le temps à disposition pour réaliser ce projet était restreint. Il découlait de situations et d'une gestion, disons, « au ralenti », prenant origine dans les législatures précédentes.

Par ailleurs les explications du Conseil Communal sont claires (cf message No12).

Ce serait faire un mauvais procès que de reprocher d'éventuels manquements à la procédure vu le retard considérable (plusieurs mois) que le pusillanime respect de celle-ci aurait causé.

Je félicite le Conseil communal, en particulier Mme Probst, de cette gestion dynamique et proactive.

Avec le PDC Belfaux-Futuro, je vous invite à accepter ce crédit.

Merci de votre attention »

La parole n'étant plus demandée, M. Président clôt la discussion générale et soumet l'approbation du décompte définitif de la transformation de l'immeuble de l'administration communale au vote du Conseil général.

Le décompte définitif est approuvé à l'unanimité.

9. Construction d'un nouveau bâtiment scolaire, échéancier

(documents en consultation sur le site www.belfaux.ch)

M. le Président rappelle que cet échéancier n'est pas soumis au Conseil général. Il s'agit d'un point d'information et il donne la parole à Mme Probst pour la présentation.

Les Conseillers généraux ont reçu les documents concernant le bâtiment de la petite enfance, l'historique du cheminement de la COBA et l'échéancier.

Mme Probst insiste sur le fait que la commune de Belfaux a dépassé les statistiques de l'Etat de Fribourg. Pour la rentrée scolaire de cette année 2015/2016, une classe primaire et une classe enfantine seront ouvertes. Afin de pallier au manque de locaux, le Conseil communal a décidé, dans sa séance du 18 mai 2015, d'installer un deuxième pavillon.

Concernant la construction du nouveau bâtiment, trois bureaux ont été invités à remplir une soumission pour l'établissement d'un dossier de programme de concours.

M. le Président remercie Mme Probst et ouvre la discussion générale.

M. le Président donne la parole à Mme Bapst qui remercie Mme Probst, M. Lüthi, Mme Piccand pour les démarches qu'ils ont entreprises pour l'ouverture d'une nouvelle classe enfantine.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

C'est avec plaisir que j'ai pris connaissance du planning concernant la construction d'un nouveau bâtiment scolaire. Comme j'avais eu le plaisir de le demander lors de notre dernier Conseil général, proposition qui avait été acceptée par la majorité de notre Conseil.

Je remercie pour cela le Conseil communal, en particulier Mme Rose-Marie Probst, ainsi que les membres de la Commission de bâtisse, qui ont fait du bon travail.

Je ne peux que vous féliciter, avec mes collègues, de la poursuite concrète de ce projet.

A la lecture de l'échéancier, je me permets toutefois de rappeler, au nom du groupe PS et Ouvertures, la nécessité d'avancer vite dans ce projet : les besoins sont actuellement là et, comme nous l'avons fait remarquer à plusieurs reprises, il en va de la qualité de vie et d'enseignement pour les enfants de Belfaux.

Le groupe PS et Ouverture invite donc la COBA à revoir cet échéancier au plus juste et à écourter certains délais qui peuvent et doivent l'être, en particulier la durée du concours d'architecture de douze mois qui est exagérée, la durée pour la détermination sur le projet qui sera construit (6 à 8 mois) et la durée de la construction (2 ans). Avec une bonne planification et une volonté ferme, il y a certainement et facilement plus d'une année qui pourrait être gagnée, sans que la qualité du projet ne soit mise en cause. »

M. Carrupt demande s'il s'agit d'un pavillon provisoire.

Mme Probst lui répond dans l'affirmative, le Conseil communal a demandé des offres qui devraient parvenir ces prochains jours.

Mme Felder demande en quoi la révision de la LAT a eu un effet sur le retard de la construction de l'école.

Mme Probst lui répond que la révision de la LAT a engendré un blocage dans la construction. Il y a dès lors eu une répercussion sur l'évolution de la démographie. Par la suite, l'aspect migratoire des populations a influencé les statistiques de l'Etat de Fribourg.

M. Stohr demande des informations au sujet des deux feuilles récapitulatives. Sur l'une d'elle, il est question du cercle scolaire Belfaux-Autafond et sur l'autre, il y a la prise en compte de La Sonnaz. Dans quelles mesures les décisions qui ont été prises, peuvent-elles avoir une influence sur une éventuelle fusion des deux cercles scolaires ?

Au sujet des locaux des classes enfantines, est-ce qu'il va falloir les mettre aux nouvelles normes ?

Mme Probst lui répond que la fusion des cercles scolaires pourrait être une situation intermédiaire pour l'école de Belfaux et ceci jusqu'à la réalisation de la construction de la nouvelle école. L'étude de la fusion des cercles scolaires ne peut pas se réaliser en un mois. Le Conseil communal a dès lors préféré choisir l'option du pavillon pour ne pas préteriter l'enseignement à Belfaux.

Au sujet des salles de classe qui ne sont pas aux normes, celles-ci font partie du bâtiment de 1973. A cette époque, les normes étaient différentes. Dès lors, il s'agit d'un droit acquis et elles peuvent être utilisées dans ce cadre-là, jusqu'à la construction du nouveau bâtiment.

Mme Felder demande si le Conseil communal a pensé à convoquer une séance extraordinaire du Conseil général afin de voter un crédit pour l'ouverture de deux nouvelles classes.

Mme Probst lui répond que la réflexion n'a pas encore été jusque-là. L'aspect financier a été simplement élaboré. Les choses vont évoluer durant ces prochaines semaines et une décision sera prise à ce moment-là.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

10. Rapport de gestion 2014

Le Président rappelle que le Conseil général n'approuve pas le rapport de gestion mais qu'il en prend connaissance.

Le Président demande au Conseil communal s'il souhaite apporter des informations en plus de celles figurant dans le rapport de gestion 2014.

M. Gendre, informe que la commission financière ne figure pas dans le rapport de gestion 2014, ce qui est un oubli. Il rappelle la composition de celle-ci : M. Roger Descoux, président, M. Jean-Marc Bertschy, M. Jean-Paul Bossy, M. Dominique Schaller, et M. Dominique Stohr. M. Gendre salue l'excellent travail de cette commission.

Comme le Conseil communal n'a pas d'information complémentaire à donner en plus de celles figurant dans le rapport de gestion, le Président ouvre la discussion générale.

M. Carrupt remercie le Conseil communal pour son intense activité durant l'année 2014 et fait les remarques suivantes :

*« **Page 7** : le Conseil communal a pris acte avec satisfaction de la décision du Tribunal administratif d'annuler les avertissements, dans le cadre de l'enquête administrative sur le Conseil communal etc...*

Si je comprends tout à fait cette satisfaction, je regrette que le Conseil communal n'ait pas mentionné, par souci d'objectivité, que le Tribunal stipule, je cite : « la commune recourante succombe quant aux principales conclusions qui la concernent directement, comme il a été vu. Elle n'obtient gain de cause que pour ce qui est de l'annulation des avertissements prononcés à l'endroit de ses deux Conseillers communaux, lesquels eux aussi voient leur recours admis.

La Cour arrête : Les recours sont admis en ce qui concerne les avertissements prononcés à l'endroit de Jean-Bernard Schenevey et d'Anne-Lise Meyer, lesquels sont annulés. Pour le reste, les décisions du Préfet de la Sarine des 24 juillet 2012 et 16 janvier 2013 sont confirmées. »

Page 8 : Ce que vous devez savoir.

J'annonce tout d'abord un lien d'intérêt : je préside le syndicat qui défend entre autres les intérêts du personnel de la Poste.

Je remercie le Conseil communal d'avoir mentionné la tentative de la Poste de fermer l'office de Belfaux. Je le félicite bien sincèrement pour la fermeté dont il a fait preuve en la circonstance. Si la Poste devait revenir à charge, j'invite le Conseil communal à agir de la même manière et en plus de refuser la confidentialité que l'entreprise exige de la part des communes et d'informer la population. »

M. le Président donne la parole à M. Seiler qui demande une correction en **page 42**, commission des énergies. M. Seiler a démissionné de cette commission au début décembre 2013.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative au rapport de gestion 2014 et considère que les membres du Conseil général ont pris acte de son contenu.

11. Comptes 2014

Pour l'entrée en matière et l'explication générale des comptes 2014, M. le Président donne la parole à M. François Gendre, conseiller communal responsable des finances.

a) Compte de fonctionnement

Résultat

M. Gendre informe les membres du Conseil général que le compte de fonctionnement 2014 laisse apparaître un bénéfice de CHF 928.77 après des amortissements ordinaires et obligatoires de CHF 357'487.00 et des amortissements supplémentaires de CHF 255'871.30.

Finances et impôts (revenus)

Le chapitre impôts enregistre une augmentation de 2.17 % par rapport aux comptes 2013.

Evolution des charges (par rapport aux comptes 2013)

Les charges qui nous lient au canton et aux associations de communes ont augmenté de 2.85 %.

Répartition des charges par dicastère

Les 9 % va à l'administration, les 4 % à l'ordre public, les 35 % à l'enseignement et formation, les 3 % à la culture et loisirs, les 9 % à la santé, les 13 % au social, les 7 % aux transports et communications, les 11 % à l'aménagement, les 1 % à l'économie et les 8 % aux finances et impôts.

Capacité d'autofinancement

Notre capacité d'autofinancement s'élève à CHF 614'200.00 en augmentation d'env. CHF 18'500.- par rapport à 2013.

b) Compte des investissements

Le compte d'investissements boucle avec un total de charges de CHF 764'009.60 et de revenus de CHF 442'120.75 soit un résultat négatif de CHF 321'888.85.

Dette

La dette a diminué de CHF 9'339'171.10 à CHF 9'163'291.46.

Dette par habitant

La dette par habitant s'élève à CHF 3'062.60.

M. le Président remercie M. Gendre pour sa présentation.

c) Rapport de l'organe de révision des comptes

M. le Président donne la parole à M. Marc Baudin, Expert-réviseur agréé pour la lecture du rapport.

M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Rapport de l'organe de révision
au Conseil communal et à la Commission financière
de la **Commune de Belfaux**

En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de la **Commune de Belfaux** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes (LCo).

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au Conseil communal. Le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte, le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total au bilan de CHF 15'531'114.33, ainsi qu'un bénéfice de CHF 928.77.

Fribourg, le 8 mai 2015

Multifiduciaire Fribourg SA



Marc Baudin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Gregory Jeckelmann
Réviseur agréé

M. le Président remercie M. Baudin pour son rapport.

d) Rapport de la commission financière

M. le Président donne la parole à M. Stohr pour la lecture du rapport de la commission financière.

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues de Conseil général, Mesdames et Messieurs,

Préambule

La loi sur les communes impose la vérification des comptes par un organe de révision externe, la commission financière se réservant celle des décomptes d'investissements et le contrôle des conditions du taux des emprunts.

Suite à la révision par l'organe de contrôle externe, la commission financière se prononce sur les comptes de fonctionnement et d'investissements.

La commission financière rappelle que l'emprunt de CF 3'500'000.00 a été renouvelé en décembre 2014 pour une période de 2 années et que l'emprunt de 2'000'000.00 a été contracté en septembre 2013 pour une période de 10 années. De ce fait, la commission financière n'a pas à s'exprimer présentement sur leur renouvellement.

Comptes de fonctionnement

Le budget de fonctionnement prévoyait un résultat négatif de CHF 189'396.00. Les comptes de fonctionnement laissent apparaître un bénéfice de CHF 928.77 en tenant compte d'amortissements ordinaires et obligatoires de CHF 357'487.00 et d'amortissements supplémentaires de CHF 255'871.30. Ce résultat est également dû aux investissements reportés qui se traduisent par une économie de CHF 88'258.15. Cela se traduit par un cashflow net final de CHF 614'287.07.

Etat de la dette

La dette au 31 décembre 2014 est de CHF 9'163'291.46, en légère baisse (1.9%) par rapport à l'exercice précédent. La dette par habitant s'établit ainsi à CHF 3'062.60 par habitant, en légère baisse (6.2%) par rapport à l'exercice précédent.

Conclusion

La commission financière salue les efforts du Conseil communal et le félicite pour l'obtention de ces résultats.

La commission financière, ayant pris connaissance du rapport de l'organe de révision, le préavise favorablement (art. 97 al. 1 let c^{bis} LCo) et propose au Conseil général d'approuver les comptes pour l'année 2014.

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Jean-Marc Bertschy, secrétaire. »

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée en ce qui concerne l'entrée en matière, le Président donne la parole à M. Gendre pour la présentation des comptes de fonctionnement.

M. Gendre précise que chaque chapitre est présenté sous forme de graphique, certaines explications ont été données dans le livret des comptes qui a été adressé aux Conseillers généraux.

0. Administration	<u>Comptes 2014</u>	<u>Budget 2014</u>
Charges	994'537.40	971'121.00

M. le Président ouvre la discussion générale après chaque rubrique comptable.

Intervention de Mme Josiane Berset, dont le porte-parole est M. Perrault.

« Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

En examinant le budget, dans le domaine « Administration » sous le point 02.315.0, on lit le descriptif suivant :

« entretien machines-mobilier de bureau »

Ainsi, on se représente des tables, des chaises, des rayonnages, des bureaux.

Cependant, en lisant votre commentaire intitulé « mise à jour et maintenance des programmes informatiques » on est surpris de découvrir qu'il s'agit en réalité de frais informatiques.

Pour plus de clarté, et pour une meilleure lisibilité des comptes, je propose de créer un compte séparé pour tout ce qui concerne les frais et équipements informatiques.

On pourrait l'intituler par exemple :

02.316.0 Equipements informatiques et frais d'entretien », ou « Parc informatique et maintenance ».

Je vous remercie de votre compréhension. »

M. Gendre prend note de cette remarque qui sera prise en considération pour une meilleure lisibilité des comptes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 0.

1. Ordre public	<u>Comptes 2014</u>	<u>Budget 2014</u>
Charges	455'448.45	408'076.00
La parole n'est pas demandée concernant le chapitre 1		
2. Enseignement et Formation	<u>Comptes 2014</u>	<u>Budget 2014</u>
Charges	3'824'800.25	3'893'272.00
La parole n'est pas demandée concernant le chapitre 2.		
3. Culte, culture et loisirs	<u>Comptes 2014</u>	<u>Budget 2014</u>
Charges	360'228.15	384'147.00
La parole n'est pas demandée concernant le chapitre 3.		
4. Santé	<u>Comptes 2014</u>	<u>Budget 2014</u>
Charges	969'247.20	1'011'979.00
La parole n'est pas demandée concernant le chapitre 4.		
5. Affaires sociales	<u>Comptes 2014</u>	<u>Budget 2014</u>
Charges	1'461'947.50	1'503'030.00
La parole n'est pas demandée concernant le chapitre 5.		
6. Transports et communications	<u>Comptes 2014</u>	<u>Budget 2014</u>
Charges	762'310.00	819'471.00
La parole n'est pas demandée concernant le chapitre 6.		
7. Protection et aménagement de l'environnement	<u>Comptes 2014</u>	<u>Budget 2014</u>
Charges	1'162'858.55	1'237'616.00
La parole n'est pas demandée concernant le chapitre 7.		
8. Economie	<u>Comptes 2014</u>	<u>Budget 2014</u>
Charges	63'536.00	66'656.00
La parole n'est pas demandée concernant le chapitre 8.		
9. Finances et Impôts	<u>Comptes 2014</u>	<u>Budget 2014</u>
Charges	877'839.44	608'963.00
La parole n'est pas demandée concernant le chapitre 9.		

M. Gendre se réjouit de la situation financière l'année 2014. Cependant, cette embellie ne saurait masquer une stagnation des revenus sur l'imposition des personnes physiques. Elle est essentiellement due à des recettes aléatoires des impôts sur les mutations et les gains immobiliers. Ce résultat provient aussi de reports de certains investissements et d'une très bonne maîtrise des charges. Chaque dicastère a à cœur de suivre le budget qui lui est attribué. La prudence est cependant de rigueur. Il ne suffit pas de gérer son avoir avec économie. Il faudra investir afin de maintenir les équipements et prévoir de nouveaux investissements communaux, tels que l'école, les routes, bâtiments, etc... (voir la péréquation financière 2015-2019).

Le Conseil communal vous remercie d'adopter ces comptes tel que proposé.

M. le Président remercie M. Gendre et ouvre la discussion générale relative aux comptes.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur les comptes de fonctionnement et d'investissements 2014.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

M. le Président remercie M. François Gendre, responsable des finances, les membres du Conseil communal, M. Patrick Wider, boursier communal et le personnel de l'administration communal pour l'excellent travail effectué en matière de comptabilité.

12. Propositions

M. le Président rappelle que les membres du Conseil général ont reçu, avec la convocation, les propositions qui concernent les années 2011-2016.

Il ouvre la discussion générale.

M. Brülhart prend la parole :

« Monsieur Le Président, Monsieur Le Syndic, Mesdames Messieurs les Conseillers Communaux, Mesdames Messieurs les Conseillers Généraux,

Fin de l'année dernière, le rapport de planification de la région ouest en matière d'infrastructure ferroviaire de la Conférence des directeurs des transports de Suisse occidentale (CTSO) a été publié dans une quasi-totale indifférence des politiques et de la presse, alors que son importance pour la Suisse Romande et le canton de Fribourg est majeure. Le canton de Fribourg est représenté à la CTSO par M. Maurice Ropraz, Chef du Département de l'environnement et des constructions et qui a co-signé ce fameux rapport.

Pour rappel, ce rapport régional s'inscrit dans le cadre de « PRODES 2030 », un rapport global qui recense les mesures à inscrire dans le message relatif à l'étape 2030 du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire en Suisse. C'est basé sur ce rapport, entre autre, que le Conseil Fédéral soumettra son message au Parlement au plus tard en 2018, et c'est ce dernier qui définira l'architecture de l'étape 2030 de PRODES.

L'impact de la réalisation des éléments de ce rapport régional est à la fois une opportunité pour Belfaux mais soulève aussi de grosses interrogations.

Dans les points positifs, on note le projet « FR-11 » qui amènera la cadence intégrale de 30 minutes entre Fribourg et Neuchâtel (la ligne S-20 pour les habitués, qui s'arrête à Belfaux-Village). Sauf changement de programme, la réalisation de ce projet est prévue dans moins de 2 ans, pour l'horaire 2016 (mise en fonction en décembre 2016).

La ligne Fribourg-Payerne (qui s'arrête à la gare Belfaux-CFF) sera aussi amenée à une cadence intégrale de 30 minutes (projet « FR-08 »).

Ces deux projets vont donc augmenter la cadence à au moins 4 trains par heures entre Belfaux et Fribourg, et ce quelle que soit l'heure de la journée. Le rapport PRODES 2030 contient justement un projet numéro « FR-07 » afin d'amener la cadence à 15 minutes entre chaque train. Nous notons cependant que le projet FR-07 ne mentionne pas Belfaux et que ce cadencage semble s'arrêter à Givisiez. Pire, on peut lire sous le projet « FR-12 » l'intitulé suivant :

« Arrêt des deux trains de la ligne Payerne – Fribourg / Freiburg et des deux trains de la ligne Murten / Morat – Fribourg / Freiburg à Givisiez, porte d'entrée de l'agglomération de Fribourg. »

Il semblerait donc qu'aux yeux du canton, Belfaux ne fasse plus partie de l'Agglo....

Le projet « FR-02 » pourrait avoir un effet assez négatif pour Belfaux. Ce projet, intitulé « Cadence 60 minutes Fribourg / Freiburg – Neuchâtel en 45 minutes de temps de parcours. Création d'une nouvelle liaison rapide entre Fribourg / Freiburg et Neuchâtel avec arrêts à Courtepin, Murten / Morat et Ins et des temps de parcours attractifs entre Fribourg / Freiburg et Neuchâtel », prévoit une nouvelle liaison rapide entre Fribourg et Neuchâtel sans arrêt à Belfaux ! Pourquoi Belfaux, commune porte de l'agglomération, et équipée d'un nouveau P+R avec sa nouvelle gare, ne fait-elle pas partie des arrêts ?

Autre problème : La page 10 du rapport montre aussi que nos deux lignes de trains pour Fribourg vont être en surcharge à l'horizon 2030, et sont donc classées comme des goulets d'étranglements. Ceci n'est pas une surprise au vu de notre réseau ferroviaire à une seule voie et de nos trains à un seul étage. Avec la nouvelle liaison rapide pour Neuchâtel qui viendra s'ajouter à la cadence 30 minutes du S20 et aux trains supplémentaires du S21 aux heures de pointes, le canton se verra sûrement dans l'obligation de doubler la voie entre Fribourg et Belfaux. Ceci pourrait poser des problèmes pour Belfaux et l'Agglo car le terrain « En-Là » qui longe ces voies est une des principales réserves de terrain à bâtir dans le nouveaux PAL. Sans compter l'augmentation des temps de fermeture du passage à niveau de Belfaux qui va encore péjorer la situation déjà extrêmement délicate de la circulation routière dans Belfaux.

Comme vous le constatez, PRODES 2030 est une chance pour notre commune, mais soulève aussi beaucoup d'interrogations. Le canton semble ignorer Belfaux dans sa planification future de son infrastructure ferroviaire, alors que nous sommes membre à part entière de l'Agglo tout comme Givisiez.

Le groupe PDC-Futuro vous demande d'accepter de transmettre au Conseil communal la proposition suivante:

Le Conseil Communal se positionne sur ce rapport, et intervient auprès du service cantonal concerné afin que la commune de Belfaux soit consultée sur la mise en place de ce projet et qu'elle en devienne un des acteurs clef. »

M. le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur la proposition de M. Frédéric Brülhart.

Le Conseil général décide à l'unanimité de transmettre cette proposition au Conseil communal.

M. Frédéric Brülhart prend la parole pour une deuxième proposition :

« Le groupe PDC-Futuro souhaite transmettre la proposition suivante au CC.

Depuis plusieurs séances du Conseil Général, nous entendons certains d'entre nous se plaindre des excès de vitesse de certains conducteurs sur nos routes communales et sur les routes cantonales traversant notre commune.

Malheureusement, même si le Conseil Communal interpelle régulièrement les services concernés, rien ne s'améliore et force est de constater que la situation devient dangereuse par endroit.

Afin de sensibiliser les usagés, nous proposons que le Conseil Communal entreprenne les démarches afin d'acquérir un radar éducatif. Nous sommes persuadés que certains pilotes ne changeront pas leur habitude tant que nous ne leur prouverons pas qu'ils roulent trop vite.

D'autre part, cet outil nous permettrait d'effectuer certaines statistiques qui prouveront peut-être à certains bureaucrates qu'il y a lieu d'agir à Belfaux et qu'il n'est pas nécessaire d'attendre un accident grave pour le faire.

Même s'il est prétentieux de parler de rentabilité, il serait même possible de le louer à d'autres communes avoisinantes pour de courtes durées.

Le groupe PDC-Futuro vous demande d'accepter de transmettre cette proposition au Conseil communal. »

M. le Président ouvre la discussion générale et demande le prix d'un tel radar. Le prix n'a pas pu être donné.

M. Meyer fait remarquer qu'un radar pourrait être loué. Il insiste sur le fait qu'il n'est pas disposé à suivre la proposition en tant que telle, c'est-à-dire un achat.

M. le Président demande à M. Brüllhart s'il accepterait d'adapter sa proposition en précisant : d'acheter ou de louer un radar. M. Brüllhart accepte.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur la proposition de M. Frédéric Brüllhart, soit d'acquérir ou de louer un radar éducatif.

La proposition est transmise au Conseil communal par 24 voix et une abstention.

M. le Président clôt la discussion générale par rapport aux propositions.

13. Questions

M. le Président rappelle que les membres du Conseil général ont reçu, avec la convocation, l'état actuel des questions qui concernent les années 2011-2016.

Il ouvre la discussion générale.

Fusion Belfaux-Autafond

M. le Président donne la parole à M. Carrupt.

« Le 8 mars, Monsieur le syndic déclarait dans La Liberté être satisfait du résultat très net et je cite " alors même qu'une formation politique, le parti socialiste s'était opposée au projet". Cette déclaration n'est pas conforme à la réalité. Le parti socialiste avait en effet décidé dans son assemblée traitant de cet objet de ne pas prendre position. De plus, même si des représentants de son groupe au Conseil général ont posé des questions parfois très critiques, le groupe PS Ouvertures était acquis au principe de cette fusion, comme il l'a d'ailleurs précisé dans son courrier du 25 septembre 2014 au Conseil communal d'Autafond.

Je me permets donc de demander à Monsieur le syndic les raisons qui l'ont poussé à faire cette déclaration qui ne correspond pas à la réalité. »

M. le Syndic lui répond que ces propos ont été tenus dans cette salle. Il a été dit que *« Si la convention devait compter deux représentants d'Autafond, je devrai m'opposer à cette fusion ».*

M. Carrupt confirme qu'il a lui-même formulé cette phrase. Cependant, il précise qu'il n'est pas le Parti socialiste. Il l'a affirmée en tant que membre du Conseil général et comme membre du groupe. M. Carrupt maintient que la déclaration de M. Schenevey n'était pas conforme à la réalité.

Local des jeunes

M. le Président donne la parole à M. Brulhart :

M. Brulhart souhaiterait obtenir des informations au sujet de l'utilisation du local des jeunes. Il constate qu'il est actuellement occupé par l'Accueil extrascolaire.

Mme Ajilian lui répond que ce local va être occupé par l'AES qui est cruellement en manque de locaux. Pour l'instant, la commission de jeunesse n'a pas été réactivée. Cependant, le Conseil communal va se pencher sur différents projets qui ont été proposés de la part de différentes associations tel que Fritime, par exemple. Fritime organise des activités le dimanche pour les jeunes de 6 à 12 ans. Ces propositions seront analysées avec les différentes parties concernées, dont l'école. A relever que tout ceci à un coût et que ces activités reprendront éventuellement en 2016. Un montant devra être prévu au budget 2016.

Belfaux-sympa :

M. le Président donne la parole à M. Brülhart :

Les personnes intéressées pouvaient s'inscrire auprès de l'administration communale. M. Brülhart demande si ce projet existe toujours étant donné que, suite à son inscription, il n'a pas eu de nouvelle.

Mme Ajilian lui répond que pour l'instant aucune suite n'a été donnée. Mme Ajilian répondra à cette question lors du prochain Conseil général.

14. Divers

M. le Président ouvre la discussion générale

Eclairage de la place de parc devant la halle de gymnastique

M. Georges Baechler demande pour quelles raisons la route et la place restent éclairées toute la nuit et même le week-end. Si ces places sont éclairées la nuit, cela occasionne des places de rendez-vous. Certains soirs, des jeunes jouent au foot et écoutent de la musique jusque très tard dans la nuit.

Mme Probst informe que le parking n'est plus éclairé depuis 23h00. Il s'agit certainement d'un dérèglement. Elle examinera ce problème avec M. Barras. M. Gendre a déjà contacté la police à ce sujet. Des rondes ont été effectuées. Si cette situation persiste, il ne faut dès lors pas hésiter à appeler la police.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance en remerciant les participants et les invite à partager le verre de l'amitié offert par le parti Socialiste et Ouvertures et lui-même. Il profite de cette occasion pour remercier son épouse et ses enfants qui l'ont aidé à la préparation de cette agape.

Belfaux, le 8 juin 2015

Le Président :



Dominique Schaller

La Secrétaire



Véronique Christan